

SECTEUR D'ACTIVITE 2

Administration et Gestion de la Mer

Coordination Océan Avenir NC et Direction des Affaires Maritimes avec la contribution de Directions et Services du Gouvernement, de la Province des Iles, de la Province Nord, de la Province Sud, avis CEN et Marine Nationale

Total emplois ou bénévoles concernés	Total général minimum de 144,5 ETP dont : Pour le Gouvernement : 70 ETP (26 DAM + 8.75 DAVAR + 23 DITTT + 3 Douanes, 7 DIMENC, 1 DTSI, 0,25 SAP et 1 SCRRE) Pour la Province des Iles : 21 ETP Pour la Province Nord : 30 ETP Pour la Province Sud : 23,5 ETP (DDR, DEFE et DENV, les autres directions étant non instruites)
Tendance de l'activité	Une montée en puissance régulière depuis plusieurs années : transport, aquaculture, pêche, environnement...
Contraintes	Directement dépendantes de fonds publics

Préambule

Le secteur présenté dans cette fiche est celui de l'administration et la gestion de la mer par les 4 collectivités : 3 Provinces et Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La présente fiche recoupe l'ensemble des administrations concernées, décrit leurs responsabilités et évalue les emplois qu'elles représentent.

Des compléments spécifiques se trouvent dans la fiche Surveillance Maritime qui implique des services de l'Etat, du Gouvernement et des Provinces

1/ Contexte

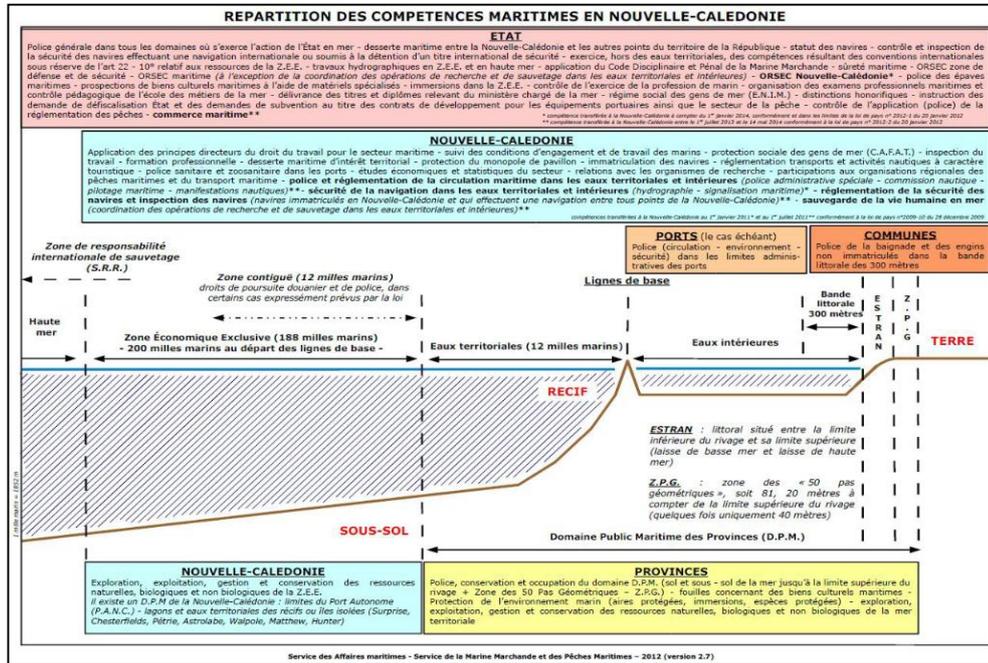
Conformément à la Loi organique l'administration et la gestion de la mer est confiée :

- Au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour ce qui concerne la Zone Economique exclusive et au sein de cette ZEE des eaux intérieures et territoriales associés aux îles et récifs éloignés (Bellona, Chesterfield, d'Entrecasteaux, Petrie, Astrolabe, Walpole, Matthew et Hunter).
- Aux trois provinces (Iles, Nord et Sud) pour ce qui concerne les eaux intérieures et territoriales qui leur sont propres (12 milles nautiques à partir de la ligne de base, celle-ci étant le récif

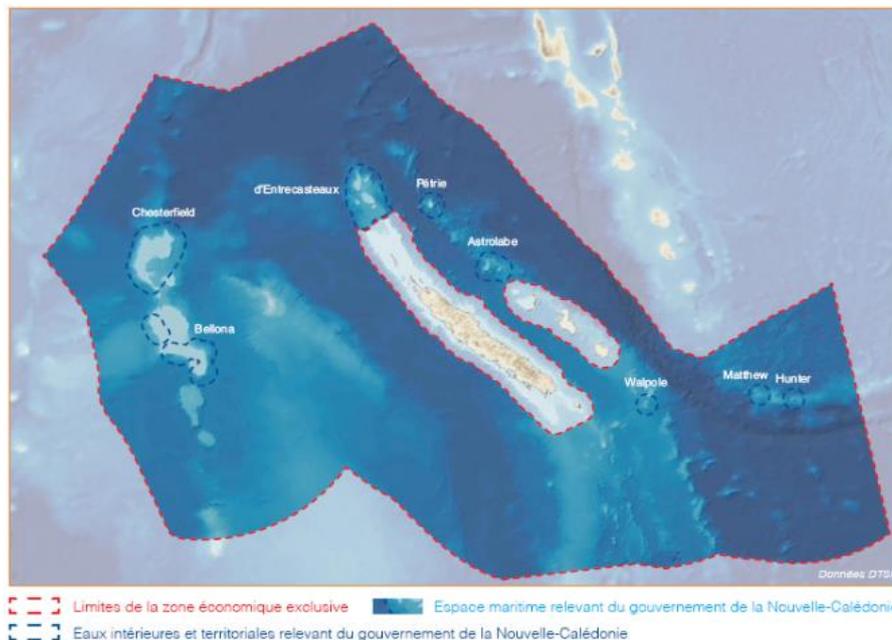
Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Jun 2016

extérieur pour les Provinces Nord et Sud et pour les îles d'Ouvea et de Beautemps-Beaupré pour la Province des îles, le trait de côte pour Lifou, Tiga et Maré en Province des Îles.



Répartition des compétences maritimes en Nouvelle-Calédonie entre les Communes (limite des 300 m), les Provinces (eaux intérieures et 12 milles), les ports le cas échéant, la Nouvelle-Calédonie (ZEE) et l'Etat.



Carte présentant les espaces maritimes relevant du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (en bleu foncé) et ceux relevant des provinces (en bleu clair).

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer. Juin 2016

2/ Rappel de ce que ce secteur représente

Le besoin de rationaliser et organiser une administration de la mer n'est en France métropolitaine pas chose récente.

On pourra citer par exemple :

- La mission de réflexion et de proposition menée en juillet 1995 par M. Bernard Dujardin sur "une structure de gouvernement pour la mer", dont les conclusions ont conduit à la création, par le décret n° 95-1232 du 22 novembre 1995, d'un secrétariat général de la Mer placé sous l'autorité du premier Ministre,
- le rapport Chabrol de 1996 : MISSION D'ETUDE, DE REFLEXIONS ET DE PROPOSITIONS sur l'organisation et les missions de l'administration centrale de la "Mer" et de ses services déconcentrés,
- ou encore le rapport d'Alain Gille du Ministère de l'équipement, des transports et du logement. Direction du transport maritime, des ports et du littoral en 2001 sur l'Organisation d'une Direction générale de l'administration de la mer et du développement maritime.

Suite à la reconnaissance du besoin d'une meilleure coordination entre les ministères en charge d'activités en lien avec la mer - selon le mode d'organisation des ministères, jusqu'à douze ministres pouvant être en responsabilité dans le domaine marin -, en 2009, sous l'impulsion du Grenelle de la Mer, la métropole s'est dotée d'une Stratégie Nationale pour la Mer et les Océans coordonnée au sein du CIMER (Comité Interministériel de la Mer) piloté par le SG mer. Elle a également établi des Conseils maritimes (par façades et zones ultramarines) et un conseil National de la Mer et des Littoraux.

La Nouvelle-Calédonie en raison de son statut « sui generis » échappe à ce type d'organisation

3/ Le cas de la Nouvelle-Calédonie

3.1/ L'administration de la mer par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Les membres du gouvernement concernés par des politiques maritimes sectorielles sont :

- Le président, au titre de la pêche maritime
- Le vice-président, au titre du travail des gens de mer et de la formation et de l'emploi maritimes
- Le membre du gouvernement en charge des transports
- Le membre du gouvernement en charge de l'écologie et du développement durable, au titre de la ZEE

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Jun 2016

Mais à l'instar des activités terrestres, l'exercice de responsabilités gouvernementales en mer peut solliciter tous les membres du gouvernement (le budget, la jeunesse et les sports, la recherche, etc).

1. La Direction des Affaires Maritimes (DAM)

26 ETP dont 19 sous budget N-C. Les 7 autres travaillent à 95% de leur temps pour le gouvernement de la N-C dans le cadre d'une convention de mise à disposition en date du 3/04/2012.

Missions :

- La sécurité des navires et de la navigation, la réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales
- L'administration des navires, et des marins professionnels, y compris la tutelle de la formation maritime et l'inspection du travail maritime
- La conservation et la gestion des ressources naturelles de la zone économique et exclusive, y compris l'administration des activités économiques (pêche maritime) et la protection de l'environnement, l'animation et le secrétariat du parc naturel de la mer de Corail.

2. La Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR)

8,75 ETP, ainsi répartis :

- 7.5 à la section inspection voies maritimes et postales, et 0.25 au pôle sécurité sanitaire des aliments
- 1 pour la santé des animaux aquatiques et notamment des cheptels aquacoles (SIVAP et LNC),

La DAVAR est chargée de la préparation et de la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie dans les matières suivantes :

- La réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ;
- Le contrôle zoo et phytosanitaire aux frontières, hygiène et santé publique vétérinaire ;
- Les statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie, portant sur l'agriculture, l'agroalimentaire et l'espace rural ;
- La ressource en eau du domaine public de la Nouvelle-Calédonie.

3. La Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (DITTT)

Au sein de cette direction, le service des phares et balises emploie 23 ETP répartis ainsi :

- Chef de service et support : 3 ETP
- Bureau atelier et magasin : 6 ETP

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Juin 2016

- Bureau électromécanique : 3 ETP
- Baliseur Louis Hénin : 8 ETP
- Vedette de travail Eugène Morignat : 3 ETP

Missions :

- Entretien le parc d'Établissement de Signalisation Maritime (ESM) dans les eaux territoriales (grande terre et archipels des Loyautés)
- Construire de nouveaux ESM

4. Direction Régionale des Douanes

3 ETP dédiés au secteur maritime (2 ETP surveillance pour la participation à des missions en mer et 1 ETP OP-CO pour la navigation de plaisance et les hypothèques maritimes).

Les missions dans le domaine maritime sont les suivantes :

-La gestion du régime administratif des navires : La douane délivre les actes de francisation des navires de 10 tonneaux et plus. Elle assure également la conservation des hypothèques maritimes et le jaugeage des navires.

-La souveraineté de l'Etat en mer : La douane participe à l'exercice des missions de souveraineté en mer.

5. Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie (DIMENC)

La DIMENC possède 2 services concernés par la Mer : le Service Energies (voir secteur 11 Energies Marines Renouvelables), actuellement 0 ETP et le Service de la Géologie de la NC au sein duquel existe une équipe « géosciences marines » (voir Secteur 22 Ressources Minérales Marines) constituée de 7 ETP : 2 agents permanents (1 GNC, 1 ADECAL), 1 agent en détachement temporaire de l'Ifremer, 4 CDD (1 doctorant ADECAL, 1 ingénieur ADECAL, 1 post-doctorant ADECAL, 1 post-doctorant Ifremer).

Cette équipe assure le montage de campagnes océanographiques et de levés bathy-morphologiques, sismiques, prélèvements de roches et sédiments ainsi que le dépouillement des données de la ZEE et des zones adjacentes dans un partenariat d'échange de données établi avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

6. Direction des Technologies et des Services d'Information (DTSI)

La direction des technologies et des services de l'information (D.T.S.I.) est chargée de la mise en œuvre des systèmes d'information et de la conduite des orientations technologiques et informatiques définies par la Nouvelle-Calédonie.

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Jun 2016

Plus particulièrement son Service de la Géomatique et de la Télédétection, chargé de coordonner et normaliser la production de données géographiques du Territoire a développé un travail très significatif d'intégration des données géographiques marines, notamment de bathymétrie à différentes échelles qui représente l'équivalent d'un ETP.

7. Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP)

Le Service de l'Aménagement et de la Planification est chargé « de préparer, en partenariat avec les services de l'Etat, et en liaison avec les autres acteurs concernés, le schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie qui exprime « les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de service d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel ».

A ce titre le monde maritime le concerne et il peut être considéré qu'1/4 ETP (minimum) au SAP est consacré aux dossiers Mer.

8. Service de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures (SCRRE)

Le Service de la coopération régionale et des relations extérieures a été créé par arrêté n° 2001-1347/GNC du 17 mai 2001. Elle est actuellement rattachée à la Direction Générale des Services. Elle est chargée de coordonner et de suivre les relations de la Nouvelle-Calédonie avec les organismes multilatéraux, régionaux, européens ou internationaux, (CPS, SPAC, PROE...) et les relations bilatérales et de coopération que la Nouvelle-Calédonie est amenée à développer dans la région Pacifique aux côtés de la France dans le cadre des dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999. Ce rôle de renforcement des liens traditionnels existant entre la Nouvelle-Calédonie et ses voisins (Vanuatu, Australie) et de développement des relations avec de nouveaux partenaires (Nouvelle-Zélande, Fidji, Etat du Queensland) intéresse obligatoirement plusieurs dossiers marinspou maritime. Il est estimé qu'un ETP est concerné par les dossiers Mer au SCRRE.

On citera en outre, pour mémoire, car ses actions sont très transversales, la DAE (Direction des Affaires Economiques). Celle-ci est en effet chargée de veiller au respect des règles d'information et de protection du consommateur comme au respect des règles de loyauté commerciale entre les entreprises, de participer à la définition et à la mise en œuvre des actions économiques sur le territoire, d'assurer la gestion des régimes d'aides à la production locale comme le contrôle de l'application des réglementations existantes et la mise en place de nouvelles réglementations concernant l'exercice des professions commerciales, ensemble d'actions qui intéressent le monde économique maritime.

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Jun 2016

3.2/ L'administration de la mer par la Province des Iles

Parmi les 9 Directions administratives opérationnelles de la Province des Iles (DACAS, DEI, DDDRA, DEA, DEFIPE, DCAC, DJSL, DHGP, DPA), la DEI, la DEA et la DPA ont des responsabilités sur la mer.

1. La Direction de l'Economie Intégrée (DEI)

La DEI est chargée de la mise en œuvre des orientations définies en matière de développement économique et notamment en ce qui concerne les domaines du tourisme, des PME-PMI, de la pêche et des ressources marines ainsi que du développement rural.

Pour la filière pêche, il y a 3 agents en charge de la mise en œuvre des orientations définies en matière de développement de la filière pêche et des ressources marines :

- le chargé de la filière, basé sur Lifou
- 2 techniciens (un basé sur Maré et l'autre sur Ouvéa).

Dans le secteur du tourisme, pour tout ce qui concerne les projets de transport nautique à caractère touristique, il y a 3 agents :

- la chargée de la filière basée sur Lifou
- 2 techniciens (un basé sur Maré et l'autre sur Ouvéa)

En incluant le directeur, cela représente un total de 7 ETP intervenant sur le domaine de la mer au sein de la DEI.

2. La Direction de l'Équipement et l'Aménagement (DEA)

La DEA a notamment la responsabilité du développement et de l'entretien des infrastructures portuaires et a récemment assuré le suivi d'opérations telles que la base nautique d'Ouvéa, le wharf de Tiga...

Au sein de cette direction, le service infrastructure est principalement concerné par les enjeux maritimes et s'organise comme suit :

- Un chef de service
- Une section études et travaux : 4 ETP concernés par le développement d'infrastructures maritimes
- Une section topographie : 2 ETP
- Une section ERP : 1 ERP

En incluant le directeur, cela représente un total de 9 ETP intervenant sur le domaine de la mer au sein de la DEA.

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Juin 2016

3. La Direction des Ports et Aéroports (DPA)

La DPA a notamment la responsabilité de la gestion des infrastructures aéroportuaires et portuaires en province des îles (or aéroport de Lifou et port de Wé).

Au sein de cette direction, le service des ports intervient en particulier sur la gestion des infrastructures portuaires et emploie pour le moment 4 ETP répartis ainsi :

- 1 chef de service
- Marina de Wé : 3 ETP

En incluant le directeur, cela représente un total de 5 ETP intervenant sur le domaine de la mer au sein de la DPA.

Au total, 21 ETP interviennent sur le domaine de la mer au sein de l'administration provinciales des Iles Loyauté.

3.3/ L'administration de la mer par la Province Nord

Parmi les Directions administratives opérationnelles de la Province Nord, 6 ont des responsabilités sur la mer. Il s'agit en priorité de :

1/ Direction du Développement Économique et de l'Environnement (DDEE) : 19 ETP

Service des Milieux et Ressources Aquatiques, en charge du développement et de la gestion des filières pêche et aquaculture, ainsi que du volet environnement marin : 12 ETP

Service Impact Environnemental et Conservation : intègre notamment la brigade des gardes-nature, en charge du contrôle de l'application du code de l'environnement PN, pour les parties terrestres et maritimes : équivalent 6 ETP pour le secteur maritime

Service Investissement et Entreprise : en charge notamment du suivi du secteur tourisme (croisière) et des entreprises ayant une activité économique liée à la mer (navettes maritimes, locations jet-ski, pêche au gros, etc.) : équivalent 1 ETP pour le secteur maritime.

2/ Direction de l'Aménagement et du Foncier (DAF) : 4 ETP

Cellule gestion du trait de côte du Service de l'Aménagement et de la Gestion de l'Eau : 1 ETP

Subdivisions de Koumac, Koné et Touho : Maitrise d'œuvre ou maitrise d'ouvrage des ouvrages maritimes : équivalent 1,5 ETP à 2 ETP pour le secteur maritime, dépendant des projets de rénovation ou constructions neuves

Gestionnaire des ports et des aéroports : 0.5 ETP

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Jun 2016

Chargé de mission transport : 0.5 ETP sur le secteur maritime

3/ Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP) : 1 ETP

Service du Domaine, en charge de la gestion du Domaine Public Maritime : équivalent 1 ETP

4/ Direction des Sports et des Activités Socio-Educatives (DSASE) : 5 ETP

Gestion de la Base Nautique de Foué : 5 ETP

5/ Direction de l'enseignement de la formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ) : 0,5 ETP

Référent formation secteur pêche : 0.5 ETP

6/ Direction des systèmes de l'information (DSI) : 0,4

Cellule SIG : équivalent 0.4 ETP pour le secteur maritime

3.4/ L'administration de la mer par la Province Sud

1/ La Direction du Développement Rural (DDR)

Elle assure un rôle de service d'appui technique et de conseil de gestion.

Champs de compétences :

- Soutien aux agriculteurs et aux pêcheurs
- Productions agricoles
- Promotion du développement agricole, sylvicole, aquacole et marin

Pour les questions propres à la mer son département de l'aquaculture et des pêches est chargé notamment :

- de l'exploitation des ressources marines et de leur valorisation;
- du développement de l'aquaculture et de la pisciculture, d'eau douce et marine ;
- de l'appui technique auprès des exploitants ;
- des relations avec les organismes de recherches : proposition de programme d'expérimentations, suivi des travaux et diffusion des résultats ;
- des études techniques et économiques spécifiques pour les aides afférentes à ces productions;
- de la coordination des actions de formation des professionnels dans ces secteurs.

L'effectif est de 7,5 agents, y compris le rôle du Directeur de la DDR.

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Jun 2016

- Un responsable de département,
- Un responsable du bureau des pêches,
- Deux techniciens des pêches. Un basé à Nouméa le second basé à La Foa
- Deux techniciens aquacole basés à Nouméa.
- Un secrétariat.

2/ La direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (DEFE)

L'organisation de la DEFE s'articule autour de 3 services opérationnels :

- Le service du développement économique (SDE) ;
- Le service de l'emploi et de la formation (SEF) ;
- Le service de médiation, d'insertion et de prévention (SMIP) ;

Ses champs de compétences sont :

- Le soutien financier aux entreprises et à la création d'emplois (dans les secteurs de l'artisanat, industrie, tourisme, services)
- La gestion des demandeurs d'emploi, l'insertion professionnelle et l'insertion des publics en difficulté ;
- La gestion du dispositif des médiateurs provinciaux.

Néanmoins, la thématique maritime est principalement portée par le service du développement économique qui intervient en autres dans :

a/ Le soutien à la création, au développement, à la diversification de projets et d'entreprises à vocation touristique tels que les activités de transport nautique ou encore l'implantation de structures d'hébergement, de restauration ou de loisirs sur le littoral. Il intervient également auprès des entreprises en difficulté. Enfin, il concourt à soutenir le développement d'entreprises innovantes. Pour réaliser ces missions, il s'appuie sur 4 dispositifs d'aides :

- La délibération modifiée n° 43-2011/APS du 22 décembre 2011 instituant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud (CASE) ;
- La délibération n° 44-2004/APS du 17 décembre 2004 relative à la mise en place d'un plan d'urgence de soutien aux entreprises touristiques en difficultés ;
- Le fonds de garantie de la province Sud (FGPS) ;
- Le fonds Sud innovation.

b/ La structuration et le développement de la filière nautique, avec notamment le lancement d'études dans ce secteur, la mise en place de formations (ex. formation whale watching), le financement d'événements et d'opérations de communication (ex. Nuit nautique), le soutien financier au Syndicat des activités nautiques (SANT) et au Cluster Maritime de Nouvelle-Calédonie (CMNC),

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Jun 2016

c/ L'aménagement du territoire avec la mise en œuvre de diagnostics territoriaux (ex. diagnostic territorial de l'industrie du tourisme et de la croisière à l'Île des Pins) et la coordination d'opérations d'aménagement telles que celle visant, par exemple à l'amélioration de l'accueil des croisiéristes à l'Île des Pins ou encore à l'aménagement du littoral du domaine de Déva.

d/ La participation à des commissions, comités et groupes de travail relevant du secteur nautique ou traitant de sujets en lien (ex. commission d'agrément nautiques, comité local INTEGRE, groupes de réflexion autour de la thématique des hébergements flottants dans le cadre des ateliers du tourisme...),

e/ la rédaction de notes techniques (ex. note relative à l'essor de la grande plaisance) d'avis en opportunité (ex. avis sur l'occupation du domaine public maritime).

Au total, au sein du service du développement économique, le traitement de la thématique maritime correspond en moyenne à 3 ETP /an.

3/ La direction de l'Environnement (DENV)

La direction de l'environnement est chargée de mettre en œuvre la politique de la province Sud en matière d'environnement et de développement durable. Notamment, elle concourt à la prévention des menaces pesant sur la biodiversité et à sa préservation, à la gestion des milieux terrestres et marins, des paysages et des sites à la protection des milieux aquatiques.

Champs de compétences :

- Code de l'environnement
- Sensibilisation à l'environnement et préservation de la biodiversité
- Gestion des parcs provinciaux
- Délivrance des permis de chasser.

13 ETP concernés par la mer, ainsi répartis :

- 5 au Service de la Connaissance, de la Biodiversité et des Territoires,
- 8 au Service des Gardes Nature.

Et plus accessoirement (chiffres en emploi à instruire) :

4/ La direction de l'Équipement (DEPS)

5/ La direction de l'Éducation (DES)

6/ La direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Juin 2016

7/ La direction du Foncier et de l'Aménagement (DFA) vis-à-vis de la cartographie provinciale

Mais aussi :

8/ Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud (NCTPS)

Champs de compétences :

- Promotion de la Nouvelle-Calédonie dans la région et à l'international
- Relais en Nouvelle-Calédonie et à l'international pour la communication touristique de la Nouvelle-Calédonie.

3.5/ Autres éléments

Pour ce qui concerne d'autres structures telles que le Conservatoire des Espaces naturels (CEN), cité ici, on rappelle qu'il n'est ni « administrateur » de la mer, ni gestionnaire au sens institutionnel du terme.

Le volet « maritime » du CEN concerne 1 seul des 3 pôles thématique actuel, le pôle patrimoine mondial, en charge de la coordination de la gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial (sans pour autant interférer dans la gestion de chaque zone) »

Avec la prise en charge toute récente de la coordination/animation d'IFRECOR, la partie « Mer » du CEN représente en gros ¼ de ses activités et concerne plus directement le secteur d'activité présenté dans la fiche Planification Spatiale : AMP à laquelle on se reportera.

Pour les interventions de l'Etat relatives aux tâches de Surveillance et de Sécurité en mer on se reportera à la fiche dédiée : secteur 24 : Surveillance et Sécurité en mer.

Conclusion, Perspectives

Il est important de souligner ici que ce secteur de l'Administration de la Mer représente un nombre d'emplois important pour un pays de moins de 300.000 habitants. Nous ajouterons la caractéristique qui est ici celle de la complexité du système en soulignant aussi l'existence de vrais profils de compétence et d'implication (connaissance du terrain et des acteurs) dans plusieurs des divers services évoqués ci-dessus.

La mise en place d'une meilleure communication et intégration entre les uns et les autres (ce qui sera souligné en partie 2 du rapport) apparaît une nécessité, tant vis-à-vis de la qualité du service offert aux administrés que l'économie et l'efficacité qui pourront en résulter.

Partie 1. Secteur d'activité 2 : Administration et Gestion de la Mer.

Juin 2016